

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3887)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 249

présenté par

M. Lecoq, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Chassaigne, M. Dharréville, M. Dufrègne,
Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, Mme Lebon, M. Nilor, M. Peu,
M. Fabien Roussel, M. Serville et M. Wulfranc

ARTICLE PREMIER**CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL**

Compléter l'alinéa 13 par les mots suivants :

« , à travers le respect absolu des résolutions des Nations unies et du droit international humanitaire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cela permet à nouveau d'insister sur l'importance du respect du multilatéralisme et du devoir d'exemplarité de la France sur ce sujet. La France ne respectant pas toutes les résolutions, il est important de ce fait qu'elle s'y attelle.